

N° 2023/11

Commune de Saint Paul Cap de Joux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le **13 Mars 2023**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Michel BELAVAL, Bruno BERTHOUMIEUX, Brigitte BILLOUX, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Thierry VIALARD, Ernest DURAND, Carole CARNEMOLLA COUSIN, Cédric FABRE, Zalifaou BERNÈS.

Excusés : Michèle GUIRAUD, Christian BELAUT.

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Renouvellement de la convention « L'école rencontre les arts de la scène » avec la Fédération des œuvres laïques du Tarn

Monsieur le Maire informe que la convention relative aux spectacles jeunes publics avec la Fédération des Œuvres Laïques du Tarn arrive à échéance le 30/06/2023.

Considérant l'intérêt pédagogique des spectacles proposés aux écoliers par le service culturel de la F.O.L., Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention.

	Participation année scolaire		
	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Tarif de base (Prise en charge du transport par la FOL)	5.90 €	6.20 €	6.50 €
Si la FOL utilise une salle de la commune à titre gracieux	5.10 €	5.30 €	5.50 €
Si l'école se déplace à pied sur une salle de la commune	4.70 €	4.90 €	5.10 €
Si la mairie prend en charge le transport	4.20 €	4.40 €	4.60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire : Laurent VANDENDRIESSCHE


